



The background features a dark blue upper section and a lighter blue lower section, separated by a curved boundary. A horizontal orange band is positioned across the middle. White lines form abstract shapes in the top-left and bottom-right corners.

Collaboration
policière internationale

Collaboration policière internationale

I Généralités

En plus des contacts opérationnels internationaux directs de DGA, DGJ et DGS, les activités en matière de collaboration policière internationale sont réparties entre deux directions de la police fédérale. La Direction de la politique en matière de coopération policière internationale (CGI) est chargée de l'approche conceptuelle et stratégique de la coopération policière internationale. La Direction de la collaboration policière opérationnelle internationale (DSO) est le point de contact opérationnel pour l'échange international d'informations entre partenaires belges et étrangers.

Alors que CGI se concentre sur le développement d'une vision à long terme en matière de coopération policière internationale, DSO se consacre à la gestion efficace du flux international d'informations opérationnelles. Les activités des deux directions doivent, bien entendu, être harmonisées de manière rigoureuse. Partant de ces considérations, il a été décidé en 2004 de transférer les activités conceptuelles liées au développement du Système d'Information Schengen de la deuxième génération (SIS II) de DSO à CGI. On s'inscrit ainsi mieux dans les débats plus larges menés au sein de l'Union européenne (UE) à propos de 'l'intelligence led policing'.

I Activités 2004

Activités conceptuelles

I Représentation aux fora internationaux

Task Force Chiefs of Police de l'UE (TFCP)

Depuis les conclusions de Tampere (1999), une réunion du TFCP est organisée sous chaque présidence. Elle a eu lieu sous présidence irlandaise en mars 2004 et sous présidence néerlandaise en octobre 2004. En outre, après les attentats de Madrid du 11 mars 2004, une réunion spéciale a eu lieu à Bruxelles.

Pour la Belgique, le commissaire général de la police fédérale et le directeur CGI, accompagnés d'un collaborateur, y participèrent activement. Leur apport figure chaque fois dans les conclusions finales.

Réunions annuelles d'Interpol (régional et international)

Lors des réunions annuelles d'Interpol, la Belgique est représentée par le commissaire général de la police fédérale, CGI, DGJ et DGS. Leur contribution est mentionnée dans les notules et les nombreuses recommandations approuvées.



Les divers groupes de travail de l'UE

Beaucoup de temps et d'énergie sont consacrés au suivi des groupes de travail européens traitant des matières policières. En 2004 aussi, il s'est avéré d'une importance capitale de participer dès le début au processus décisionnel européen. De cette manière, il est possible, d'une part, de mettre tout en œuvre pour faire évoluer les choses (p. ex. œuvrer à une plus grande combativité opérationnelle de l'UE dans les domaines de la justice et de l'intérieur) et, d'autre part, d'anticiper au mieux les nouveaux défis (p. ex. la gestion civile de crise).

L'implication directe de la police fédérale dans les fora de concertation constitue une plus-value étant donné les expériences et best practices qui y sont échangés. Ainsi, en 2004, on a amorcé l'évaluation de notre propre fonctionnement HENU, sur base du 'ideal (H)ENU⁽²³⁾-model', élaboré par un des groupes de travail d'Europol.

Des représentants de CGI et d'autres services de la police fédérale siègent dans les conseils d'administration de diverses institutions européennes. Ainsi, par exemple, un représentant de la Direction de la formation siège au conseil d'administration de l'European Police College (CEPOL). De cette manière, la police fédérale a contribué, l'année dernière, à donner corps au programme de formation pour les officiers de police des Etats membres (candidats) de l'UE. Etant donné que cette direction organise et coordonne la participation aux formations CEPOL, elle peut se faire une bonne idée des avantages et des inconvénients d'une telle formation. En 2004, le développement d'un système d'évaluation au niveau national a également été amorcé.

Les nombreux canaux internationaux d'échange d'informations

Le Système d'Information Schengen (SIS) est une base de données commune aux Etats membres. Il permet aux autorités compétentes de ces états d'émettre ou de consulter des signalements relatifs à des personnes ou à des objets. Ce système, destiné aux policiers de première ligne, est appelé à fournir des réponses simples en un temps très court (quelques secondes).

Suite à l'intégration de 10 nouveaux Etats membres à l'UE, il devenait nécessaire de faire évoluer le SIS vers un SIS II offrant de nouvelles fonctionnalités.

⁽²³⁾ (H)ENU représente les Heads of Europol National Units: ces unités sont constituées des représentants nationaux des Etats membres.



Après de longues négociations, en juin 2004, un accord a pu être obtenu sur les fonctionnalités qui feront partie du nouveau système dès son lancement en 2006-2007 : établissement de liens entre signalements, accès au SIS par Europol, introduction de photos dans les signalements de personnes et d'objets, introduction des empreintes digitales dans les signalements de personnes, échange de données concernant les passeports avec la base de données appropriée d'Interpol, échange de données concernant le mandat d'arrêt européen Ceci a permis à la Commission de clôturer la procédure d'appel d'offres et de désigner les sociétés qui seront les fournisseurs du futur SIS II.

Grâce à la contribution active et constructive des représentants belges de la police fédérale au sein du conseil d'administration d'Europol, fin 2004, le problème a été tranché quant au Système d'Information (Europol), en abrégé (E)IS. Après de longues concertations, les Etats membres ont pu trouver leur satisfaction dans un système d'information modeste mais fonctionnel, dont les premières composantes devraient apparaître dans le courant de l'année 2005.

■ Accords de coopération policière bi- et multilatéraux

Une attention particulière a été accordée à la coopération avec nos pays voisins. C'est dans ce contexte que l'accord Senningen II a été signé en juin 2004, l'idée étant d'intensifier la coopération policière entre les partenaires Benelux. En outre, l'année 2004 a vu s'ouvrir des négociations en vue d'élaborer une nouvelle convention Schengen, dénommée "Schengen III", avec nos partenaires Benelux, allemands, français, espagnols et autrichiens.

En ce qui concerne la coopération avec les nouveaux Etats membres, l'accent a principalement été mis en 2004 sur la préparation de plans d'action en vue de parvenir à l'échange de 'best practices' dans des domaines bien déterminés.

Enfin, en ce qui concerne l'Albanie et la Croatie, les négociations visant à conclure un accord bilatéral de coopération policière ont été menées à terme afin que la collaboration avec ces pays devienne plus efficace.

■ Gestion du réseau des représentants de police

Le réseau des représentants de la police belge à l'étranger

Outre l'organisation de la semaine annuelle au cours de laquelle les représentants de la police belge sont informés des dernières évolutions et des derniers développements intervenus dans le paysage policier belge, les modalités de la coopération avec les partenaires externes, tels que les autorités judiciaires et les SPF Intérieur et Affaires étrangères, ont été établies en 2004.

D'autre part, les premières initiatives ont été prises pour le développement d'une méthodologie à suivre pour l'établissement du rapport annuel relatif au fonctionnement des représentants de la police.

En exécution de la nouvelle circulaire ministérielle⁽²⁴⁾, des rapports ont ainsi été collectés par poste. L'exploitation de ces rapports, qui sera affinée d'année en année, permettra une meilleure gestion du réseau des représentants de la police à l'étranger.

En vue d'une meilleure gestion et d'une optimisation de l'utilisation du réseau, les efforts ont été consentis en 2004 afin d'augmenter le nombre de zones d'action des représentants de police. En 2003, une analyse de la question avait déjà été effectuée en collaboration avec les partenaires concernés. C'est ainsi que dans le courant de l'année 2004, les nouvelles zones d'action proposées ont été soumises aux ministres compétents. En conséquence, il sera possible, au cours de l'année 2005, d'élargir le réseau à plus de 20 pays.

⁽²⁴⁾ Circulaire ministérielle relative aux représentants de polices belges de la police intégrée à l'étranger du 12 mars 2003.

Réseau des officiers de liaison belges



Poste	Accréditations	Propositions d'accr. supp. ^(*)
Poste France – Paris	France	
Poste Espagne – Madrid	Espagne	
Poste Pays-Bas – La Haye	Pays-Bas	
Poste Italie – Rome	Italie - Albanie - Grèce - Malte - Saint-Marin	
Poste Allemagne – Wiesbaden	Allemagne	Suisse - Liechtenstein
Poste Luxembourg – Lux.	Luxembourg	
Poste Autriche – Vienne	Autriche - Hongrie - Croatie - Slovaquie - Slovénie - République Tchèque	Bosnie-Herzégovine - Serbie - Monténégro
Poste Roumanie – Bucarest	Roumanie - Bulgarie - Macédoine - Moldavie	
Poste Pologne – Varsovie	Pologne - Estonie - Lettonie - Lituanie - Ukraine	

^(*) Propositions d'accréditations supplémentaires

Réseau des officiers de liaison belges en dehors de l'Europe

Poste	Accréditations	Propositions d'accr. supp.
Poste Turquie – Istanbul	Turquie	Pakistan
Poste Maroc – Rabat	Maroc	Mali - Mauritanie - Cap-Vert
Poste Fédération de Russie – Moscou	Fédération de Russie - Géorgie - Bélarus	Arménie - Kazakhstan - Kirghizistan - Tadjikistan - Ouzbékistan
Poste Thaïlande – Bangkok	Thaïlande	Indonésie - Singapour - Vietnam - Cambodge - Hong-Kong - Laos - Myanmar - Chine - Malaisie
Poste Etats-Unis – Washington	Etats-Unis - Bahamas - Canada - Mexique - Puerto Rico	
Poste Venezuela – Caracas	Venezuela - Bolivie - Brésil - Iles Caïmans - Colombie - Costa Rica - République Dominicaine - Equateur - Jamaïque - Panama - Pérou - Surinam	

Enfin, l'extension du réseau actuel par un poste de LO⁽²⁵⁾ dans l'ouest des Balkans est en préparation.

Le projet-pilote du LO-Benelux

Depuis le 1 mai 2004, un projet-pilote a débuté pour une durée d'un an, visant à faire assurer les tâches communes pour les trois pays Benelux par les LO belges et néerlandais basés :

- aux Etats-Unis;
- en Fédération de Russie;
- au Maroc;
- en Roumanie;
- au Venezuela (B) et en Colombie (PB).

Ce projet découle de la mise en œuvre de la décision du Conseil du 27 février 2003 relative à l'utilisation commune des officiers de liaison⁽²⁶⁾. Cette décision prévoit une coopération plus intensive entre les Etats membres, par une utilisation commune des officiers de liaison pour l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les formes graves de criminalité transfrontalière. Cette décision crée également la base juridique permettant aux Etats membres de convenir de formes de coopération plus spécifiques via les officiers de liaison.

Le projet Benelux sera évalué en 2005.

L'expérience acquise, ainsi que les problèmes mis en évidence lors de l'exécution du projet, seront examinés en commun, dans le futur, par les partenaires concernés en vue d'affiner les objectifs et le contenu dudit projet et d'aboutir à des propositions concrètes pour un accord de coopération Benelux.

⁽²⁵⁾ LO: Liaison officer ou officier de liaison.

⁽²⁶⁾ Décision du Conseil 2003/170/JBZ du 27 février 2003 relative à l'utilisation commune des officiers de liaison, détachés par les autorités responsables de la sécurité des Etats membres, Journal off. de l'U.E. du 12.03.2003, L.67/27.



Le réseau des LO étrangers en Belgique

Dans le but d'informer les officiers de liaison étrangers en poste en Belgique sur les nouveaux développements et d'être informé de leur présence et de leurs activités, une journée d'information a été organisée dans le courant de l'année écoulée.

Activités opérationnelles

■ La gestion de l'échange international d'informations opérationnelles

L'ensemble des missions de DSO comprend plusieurs volets dont les principaux sont la gestion de l'échange transfrontalier et international d'informations opérationnelles, ainsi que la représentation de la Belgique (pour les aspects opérationnels) dans les groupes de travail chargés des nouveaux développements internationaux.

En matière de gestion de l'échange international d'informations opérationnelles, DSO fait office de centre de messagerie pour tous les signalements internationaux ainsi que de 'référothèque' pour tous les autres messages échangés sur le plan international. Cette mission est effectuée sur base de la Convention d'application des accords de Schengen, via Europol, Interpol, les officiers de liaison étrangers en Belgique et belges à l'étranger et tous les services de police en général.

Le nombre de signalements internationaux enregistrés est repris dans le tableau ci-dessous.

	2003	2004
Nombre de signalements internationaux	64 982	63 926
HIT Schengen (un HIT est un contrôle positif d'une personne, d'un véhicule ou d'un objet recherché)	5 434	5 162

■ Le service des liaisons internationales (GMI/LIA)

En ce qui concerne le service des liaisons internationales, les messages suivants ont été traités au sein de DSO :

	2003	2004
Nombre de messages traités	88 470	95 788
parmi lesquels :		
■ dossiers liés aux opérations transfrontalières	198	217
■ dossiers relatifs aux fichiers d'analyse d'Europol	750	1 380

■ Au niveau transfrontalier

DSO est également chargée de la gestion et de l'appui en matière d'échange transfrontalier d'informations opérationnelles.

Cet échange est notamment assuré en collaboration avec nos voisins français par le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) à Tournai et en collaboration avec nos collègues allemands, français et luxembourgeois par le Bureau commun de coopération policière (BCCP) à Luxembourg. Leurs missions sont de favoriser l'échange transfrontalier d'informations, de faciliter la coordination des opérations transfrontalières et d'analyser les phénomènes transfrontaliers.

Ces centres sont des éléments déconcentrés de DSO. Les données sur les informations échangées sont intégrées dans la 'référothèque' centrale de DSO comme toutes les informations internationales.

En 2004, 66 217 échanges d'informations ont été enregistrés au sein du CCPD de Tournai.

Domaine	2003	2004
Circulation routière	35 650	25 321
Judiciaire	22 204	40 466
Ordre public	278	224
Divers	2 490	206
Total	60 622	66 217

Quant au BCCP Luxembourg, 44 675 échanges d'informations transfrontaliers y ont été enregistrés en 2004 entre les quatre pays qui y sont représentés (contre 31 680 en 2003).

